



Confédération paysanne
de Savoie

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

40 rue du Terraillet 73190 St Baldoph. TEL : 04 79 60 49 14. EMAIL : savoie@confederationpaysanne.fr

BULLETIN D'ADHÉSION 2021

**La Confédération paysanne est nécessaire pour vous défendre,
pour défendre le métier, et pour dialoguer avec l'Etat et la société**

Pourquoi adhérer à la Confédération paysanne plutôt qu'à un autre syndicat ?

- **Pour rester nombreux**, ce qui exige d'être solidaires entre nous : nous ne serons jamais complices de notre propre disparition. Il faut agir pour que les moyens de produire et le foncier soient accessibles à ceux qui en ont le plus besoin.
- **Pour une Agriculture Paysanne** qui assure une alimentation de qualité pour tous et préserve les ressources naturelles. La crise énergétique et les changements climatiques imposent une agriculture productive – et non productiviste.
- Pour une politique agricole plus juste qui garantit des prix stables pour les consommateurs et des prix rémunérateurs pour les paysans. **Cette politique agricole doit réguler la production et les marchés pour répondre aux besoins de la société plutôt qu'aux exigences de l'industrie agroalimentaire et des banquiers.** Elle doit répartir plus équitablement les aides publiques et garantir la souveraineté alimentaire de tous les peuples.

Ainsi, la Confédération Paysanne agit souvent avec d'autres organisations citoyennes concernées par l'agriculture, par l'alimentation, par l'emploi et par l'environnement.

Pour nous, faire du syndicalisme, c'est lutter pour défendre les paysans et aussi développer un espace de réflexion, d'expression et de liberté de choix.

TARIF NORMAL (dont abonnement à l'Aura paysanne : 35 euros)	115 euros
TARIF RÉDUIT (dont abonnement à l'Aura paysanne : 35 euros) • Voir ci-dessous les conditions pour bénéficier du tarif réduit .	85 euros

Nom :Prénom :
Adresse :
C.P.:.....COMMUNE:.....
Téléphone :E-mail :
Production:

SI TARIF RÉDUIT : veuillez cocher la case correspondante à votre situation :

- Les jeunes installé(e)s (première année de cotisation),
- Les cotisant(e)s solidaires,
- Les retraité(e)s,
- Les paysan(ne)s dont la situation financière ne leur permet pas d'acquitter un montant plus élevé.

Bulletin complété à retourner (40 rue du Terraillet 73190 St Baldoph) avec le chèque correspondant (à l'ordre de la Confédération Paysanne de Savoie)